

Avancement de grade

Conseils généraux

Les dossiers synthétiques et clairs sont appréciés. Il est conseillé de mettre en valeur les points importants justifiant la demande de promotion, de façon factuelle. Un dossier très long n'est pas un gage de qualité. Evitez les redites, dans la mesure du possible.

Les publications doivent être présentées selon l'usage : revues internationales avec comité de lecture, conférence avec ou sans actes, conférence invitées, etc.

Fonctionnement de la session

Les règles habituelles sont appliquées, chaque dossier est analysé collectivement sur la base de deux rapports rédigés par deux membres de la section, présents pour la session. La désignation des rapporteurs est effectuée par le bureau qui applique strictement les règles de dépôt.

Informations complémentaires

Le nombre de possibilités de promotion sur le contingent national est très limité. Un avis personnalisé sur le dossier est rédigé par la section et porté à la connaissance du candidat afin de l'aider dans ses candidatures futures.

Recommandations pour l'avancement de grade des maîtres de conférences

La section examine avec soin l'ensemble des activités du candidat.

Les éléments pris tout particulièrement en compte dans l'analyse du dossier sont :

- L'activité scientifique, qui doit être régulière et reconnue
- L'activité pédagogique, en particulier la prise de responsabilités
- L'implication dans les tâches collectives.

Lorsque le candidat a mentionné une situation de handicap, il sera tenu compte des activités exercées en compensation ainsi que de l'aménagement du poste qui en résulte.

Recommandations pour l'avancement de grade des professeurs

La section examine avec soin l'ensemble des activités du candidat sur l'ensemble de sa carrière.

Les éléments pris tout particulièrement en compte dans l'analyse du dossier sont:

- La production scientifique
- Le rayonnement
- La prise de responsabilités pédagogiques
- La prises de responsabilités collectives, à l'échelle locale et/ou nationale.

Les activités de diffusion scientifiques sont également pris en compte.

Lorsque le candidat a mentionné une situation de handicap, il sera tenu compte des activités exercées en compensation ainsi que de l'aménagement du poste qui en résulte.